



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTÉE N°05-2025/CAPL
Relatif à des prestations d'animations pour les évènements CAPL**

Objet : Cahier des charges

Objet du marché à procédure adaptée :

PRESTATIONS D'ANIMATIONS POUR LES EVENEMENTS CAPL

LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Zone industrielle – Vallée de Tipaerui – B.P. 5383

Pirae -TAHITI– Polynésie française

Tél : (689) 40 50 26 90 Fax. : (689) 40 43 87 54

Adresse E-mail : secretariat@capl.pf

1 CONTEXTE

Les stipulations du présent Cahier des charges concernent la consultation n°05-2025/CAPL pour des prestations d'animations lors des événements CAPL.

Depuis de nombreuses années, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (ci-après désignée la « CAPL »), sous la tutelle du Ministère de l'agriculture organise des événements (floralies, marché du terroir et la foire agricole) qui représente la vitrine de l'agriculture en Polynésie française.

Ces événements sont devenus des points de rencontre incontournables de tous les professionnels qui représentent les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives, réunissant ainsi nos éleveurs, producteurs, organisations professionnelles, et organismes publics du Pays.

2 Lot unique : Prestations d'animations

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations d'animations sur Tahiti.

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toute installation, tenue vestimentaire et équipement nécessaires pour réaliser toutes les missions et prestations décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives

Prescriptions techniques particulières :

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies ci-dessous conformément aux délais d'exécution précisés. L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'une des prestations ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des prestations) entre l'entreprise et la CAPL.

Prestation 1 : Pour les Marchés du terroir de Punaauia les samedis 03 mai, 07 juin, 05 juillet, 02 aout, 06 septembre, 1er novembre* et 06 décembre* 2025 (* dates susceptibles d'être modifiées) dans les jardins de la mairie de Punaauia.

La prestation d'animations consiste à :

- Assurer une prestation de 06h00 à 13h00, horaires d'ouverture de l'événement ;
- Assurer l'animation promotionnelle des activités des exposants, partenaires, sponsors et animation micro, de manière régulière et équilibrée tout au long de l'événement ;
- Assurer l'annonce régulière du programme d'animations et activités journalières, selon le programme remis par l'organisateur ;
- Assurer une intervention équilibrée en alternant l'usage de la langue française et l'usage de la langue tahitienne.
- La fourniture, l'installation et la pose de matériel de sonorisation pouvant assurer la couverture sonore sur l'ensemble du site ainsi que la permanence technique durant tout l'évènement.

Prestation 2 : Pour les Marchés du terroir de Arue des samedis 28 juin et 30 août 2025 au complexe sportif de Arue.

La prestation d'animations consiste à :

- Assurer une prestation de 06h00 à 15h00, horaires d'ouverture de l'événement ;
- Assurer l'animation promotionnelle des activités des exposants, partenaires, sponsors et animation micro, de manière régulière et équilibrée tout au long de l'événement ;
- Assurer l'annonce régulière du programme d'animations et activités journalières, selon le programme remis par l'organisateur ;
- Assurer une intervention équilibrée en alternant l'usage de la langue française et l'usage de la langue tahitienne.
- La fourniture, l'installation et la pose de matériel de sonorisation pouvant assurer la couverture sonore sur l'ensemble du site ainsi que la permanence technique durant tout l'évènement.

Prestation 3 : Pour les Marchés du terroir de Mahina le samedi 23 aout 2025 au complexe sportif.

La prestation d'animations consiste à :

- Assurer une prestation de 06h00 à 15h00, horaires d'ouverture de l'événement ;
- Assurer l'animation promotionnelle des activités des exposants, partenaires, sponsors et animation micro, de manière régulière et équilibrée tout au long de l'événement ;
- Assurer l'annonce régulière du programme d'animations et activités journalières, selon le programme remis par l'organisateur ;
- Assurer une intervention équilibrée en alternant l'usage de la langue française et l'usage de la langue tahitienne.
- La fourniture, l'installation et la pose de matériel de sonorisation pouvant assurer la couverture sonore sur l'ensemble du site ainsi que la permanence technique durant tout l'évènement.

Prestation 4 : Pour les floralies du 22 mai au 1^{er} juin 2025 à Punaauia dans les jardins de la mairie

La prestation d'animations consiste à :

- Assurer une prestation de 06h30 à 17h00;
- Assurer l'animation promotionnelle des activités des exposants, partenaires, sponsors et animation micro, de manière régulière et équilibrée tout au long de l'événement ;
- Assurer l'annonce régulière du programme d'animations et activités journalières, selon le programme remis par l'organisateur ;

- Assurer une intervention équilibrée en alternant l'usage de la langue française et l'usage de la langue tahitienne.
- La fourniture, l'installation et la pose de matériel de sonorisation pouvant assurer la couverture sonore sur l'ensemble du site d'exposition ; ainsi que la permanence technique durant tout l'évènement.

Prestation 5 : Pour la foire agricole du 25 septembre au 05 octobre 2025 sur les plateaux d'Outumaoro.

La prestation d'animations consiste à :

- Assurer une prestation de 06h00 à 18h00,
- Permettre l'utilisation de la sonorisation/micro pour les concours horticoles le 24 septembre 2025
- Assurer l'animation promotionnelle des activités des exposants, partenaires, sponsors et animation micro, de manière régulière et équilibrée tout au long de l'évènement ;
- Assurer l'annonce régulière du programme d'animations et activités journalières, selon le programme remis par l'organisateur ;
- Assurer une intervention équilibrée en alternant l'usage de la langue française et l'usage de la langue tahitienne.
- Le rappel des règles de sécurité et d'hygiène selon les recommandations de l'organisateur ;
- La fourniture, l'installation et la pose de matériel de sonorisation pouvant assurer la couverture sonore sur l'ensemble du site d'exposition ; ainsi que la permanence technique durant tout l'évènement. Le matériel de sonorisation doit assurer une couverture sonore adaptée à la configuration de la foire agricole, classé comme établissement recevant du public, sous chapiteaux tentes et structures, de type plein air. La superficie à couvrir est d'environ 27 500 m² ; Les matériels utilisés en extérieurs doivent être étanches pour résister aux conditions atmosphériques. Ils doivent être installés le 23 septembre 2025 et désinstallés puis récupéré par le prestataire le 06 octobre 2025.
- La fourniture d'un écran à LED de 12m² sous le chapiteau d'animation qui permet d'afficher clairement des fichiers de type vidéo, PowerPoint avec un raccord VGA-HDMI et la permanence technique. Il doit être installé le 23 septembre 2025 et désinstallé puis récupéré par le prestataire le 06 octobre 2025.
- La fourniture audio-visuelle d'un plateau de 4 à 6 personnes, destiné à la diffusion d'une émission en direct, qui se tiendra sous la forme de débats sur plusieurs après-midis de l'évènement dont les jours seront sélectionnés à posteriori par la CAPL ;
- Composer une liste musicale, composée de titres d'artistes locaux ou polynésiens pour animer l'évènement ;
- Assurer la diffusion de la liste musicale durant l'évènement, sans qu'elle ne gêne les animations en cours prévues dans le programme des activités de la foire agricole. A la demande de l'organisateur, la diffusion de la liste musicale peut être suspendue.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre ;

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives

Prescriptions techniques particulières :

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies ci-dessous conformément aux délais d'exécution précisé. L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL

souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'une des prestations ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des prestations) entre l'entreprise et la CAPL.